

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2026

Sciences économiques et sociales

JOUR 1

Durée de l'épreuve : **4 heures** – Coefficient : **16**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.

Le candidat traite au choix le sujet de dissertation ou de l'épreuve composée.

Il indique sur sa copie le sujet choisi.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

L'analyse en termes de classes sociales reste-elle pertinente pour rendre compte de la société française ?

DOCUMENT 1

Taux de départ en vacances en fonction du niveau de vie¹ (en %)

	Taux de départ en vacances en %				
	1983	1993	2003	2013	2023
Moins de 1285 euros (Bas revenus)	47	40	37	39	42
De 1 285 à 1 840 euros (Classes moyennes inférieures)	54	56	54	49	55
De 1840 à 2755 euros (Classes moyennes supérieures)	71	67	70	66	71
Supérieurs à 2 755 euros (Hauts revenus)	79	85	80	82	76

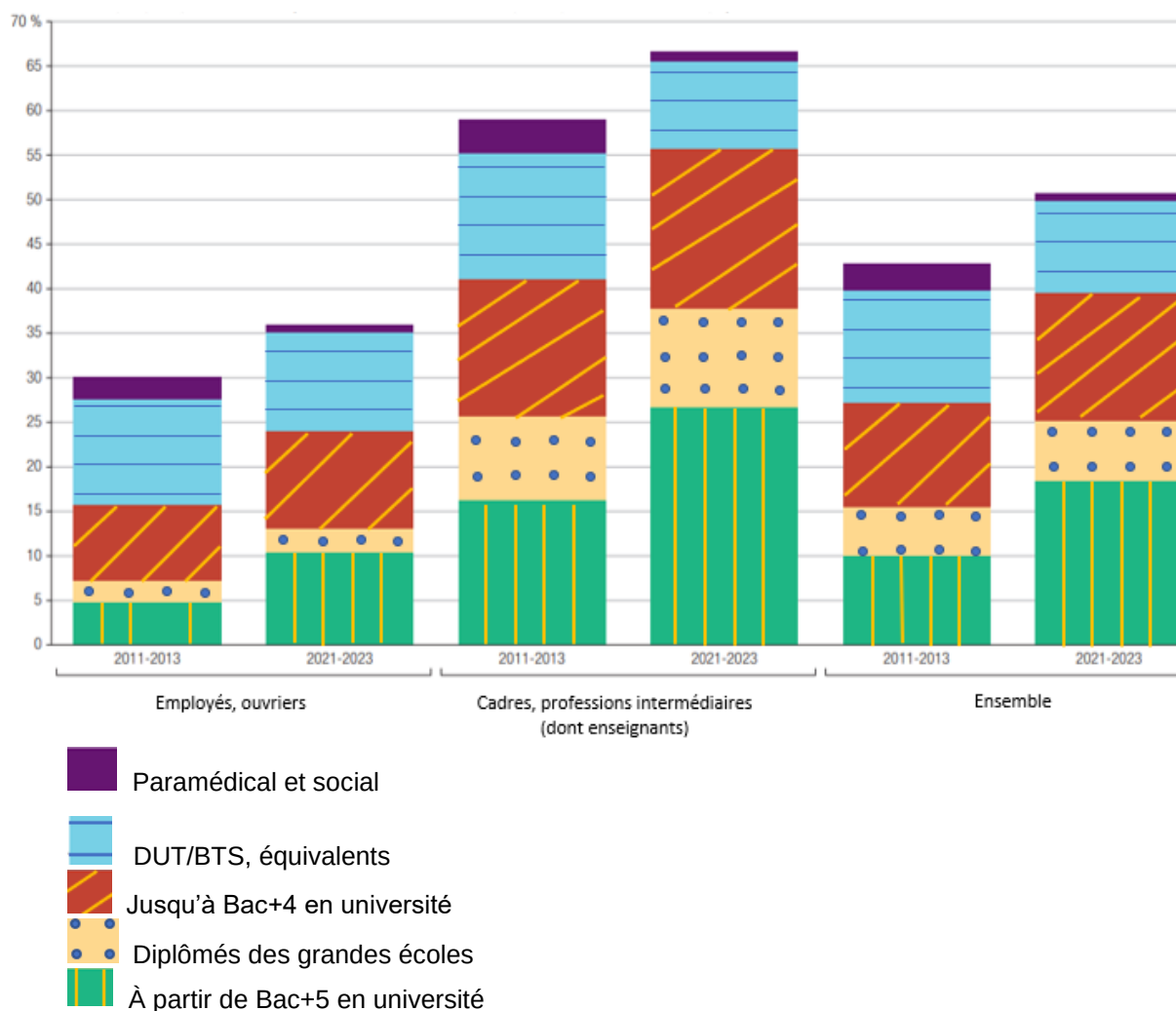
1 : Niveau de vie mensuel pour une personne seule.

Source : Observatoire des inégalités, 2025.

Lecture : En 2023, 76% des français ayant un niveau de vie mensuel (revenu disponible pour une personne seule) supérieur à 2755 euros sont partis en vacances.

DOCUMENT 2

Niveau d'études selon le milieu social de 2011 à 2013 et de 2021 à 2023



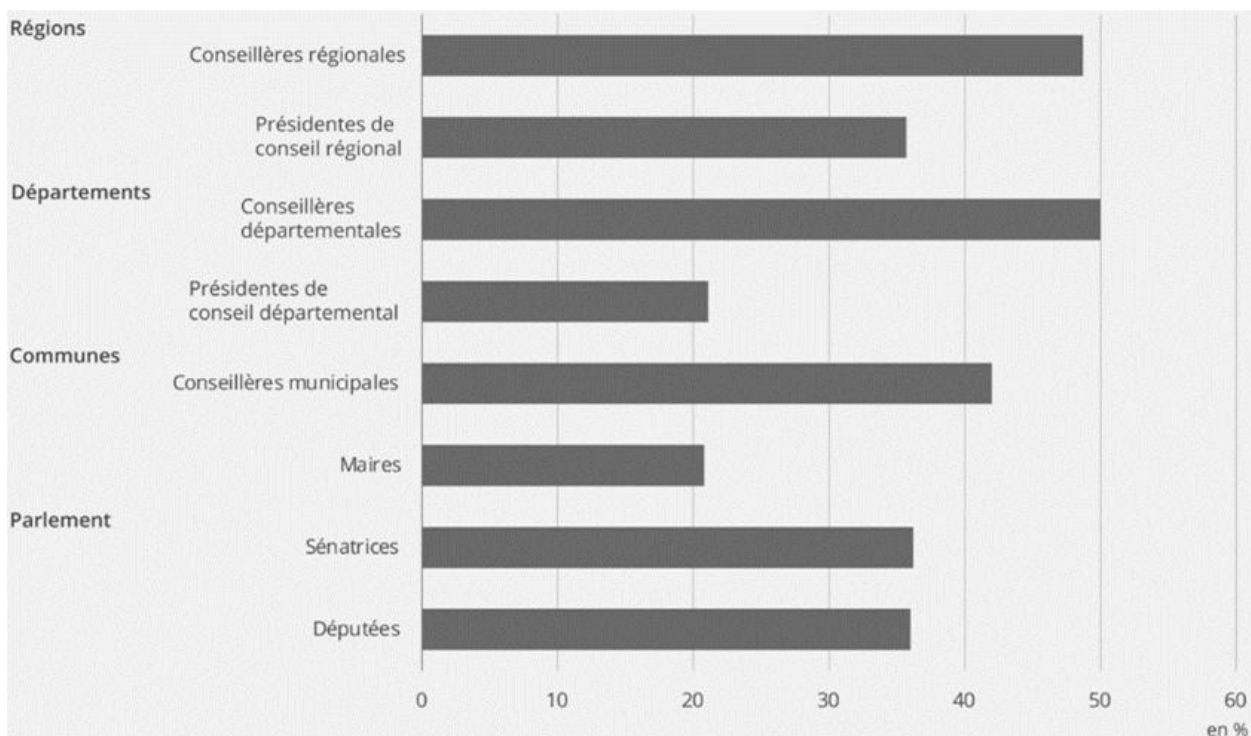
Champ : France métropolitaine en 2011-2013 ; France métropolitaine et Départements et Régions d'Outre-Mer hors Mayotte en 2021-2023.

Source : Insee (enquête Emploi), traitements MENESR-DEPP.

Lecture : En moyenne sur 2021, 2022 et 2023, 36 % des enfants d'employés et ouvriers âgés de 25 à 29 ans déclarent détenir un diplôme d'enseignement supérieur, contre 67 % des enfants de cadres, de professions intermédiaires ou d'indépendants. 2,6 % des premiers déclarent détenir un diplôme d'une grande école contre 11,1 % des seconds.

DOCUMENT 3

Part des femmes parmi les élus locaux en 2024 en France (en %)



Source : Ministère de l'Intérieur, 2024.

DOCUMENT 4

« Je gagne 1 636 euros net par mois, et environ 1 700 euros quand je fais des heures supplémentaires. Je travaille quarante heures dans une librairie indépendante à Paris, où j'ai effectué mon apprentissage [...] Avant ça, j'ai fait une école de théâtre, et pas mal de petits boulots. [...]

Je n'ai pas trop été encouragée à suivre une voie artistique. Ma mère était très réticente à cette idée. Elle a toujours aimé que je fasse du théâtre comme loisir. Mais, dès que c'est devenu un projet professionnel, elle a été inquiète. [...] Ma mère, vendeuse dans une boucherie après être passée par d'autres métiers (comme de la vente par téléphone), nous a élevées seule, moi et ma petite sœur. Je ne sais pas du tout combien elle gagne. On ne parle pas d'argent chez moi, c'est archi tabou. [...]. Alors, elle imaginait pour moi un secteur plus stable que la scène.

Pour ne pas faire peser mes choix sur elle, j'ai passé une année après le bac à enchaîner les jobs et à mettre de l'argent de côté afin de financer mon école de théâtre privée, à 2 500 euros l'année. C'était important pour moi de la payer moi-même. [...] J'ai dû contracter un prêt de 5 000 euros pour pouvoir payer les courses et le loyer. Je commence depuis quelques semaines à le rembourser, et cela retire donc 86 euros par mois à mon salaire. À la fin, il ne me reste pas beaucoup pour vivre, mais on se débrouille ! [...]

Je vis avec ma copine, également libraire, dans un appartement de 40 mètres carrés pour un peu moins de 1 000 euros par mois. [...]

Pour le futur, moi et ma copine commençons à nous poser des questions sur le plan financier. On voudrait acheter un appartement, pour ne plus jeter des loyers par les fenêtres. Mais, aujourd'hui, on n'arrive pas à épargner. Tout part dans les frais quotidiens. Pour autant, je ne veux rien m'interdire. J'aspire toujours à pouvoir un jour me dégager du temps pour pratiquer le théâtre. Peut-être, dans quelques années, passer à un trois quarts temps, pour me consacrer au jeu le reste de la semaine ? C'est un peu utopique, mais il faut continuer de rêver. »

Source : Alice RAYBAUD, « Valentine, 26 ans, libraire, 1 600 euros par mois : ma mère nous a transmis une inquiétude liée à l'argent », www.lemonde.fr, le 12 mai 2025.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.

Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.

Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points)

Vous distinguerez le chômage du sous-emploi.

Deuxième partie : Étude d'un document (6 points)

Destinées sociales des hommes selon le groupe socioprofessionnel du père en 2023 (en %)

Groupe socioprofessionnel du père	Groupe socioprofessionnel de l'homme						Ensemble
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers peu qualifiés	
Agriculteurs exploitants	29,3	11,2	12,6	17,7	19,8	9,3	100
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,6	20,4	26,8	21,6	25,1	5,6	100
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,7	7,6	53,8	22,3	11,4	4,2	100
Professions intermédiaires	0,6	7,1	34,1	31,1	19,8	7,3	100
Employés et ouvriers qualifiés	0,6	7,4	17,2	25,7	38,2	11,0	100
Employés et ouvriers peu qualifiés	1,1	6,6	12,6	21,1	39,9	18,8	100
Ensemble	2,4	9,1	27,1	24,4	27,7	9,3	100

Champ : France, hommes de nationalité française, en emploi ou ayant travaillé, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : INSEE, enquête Emploi 2023.

Note : En raison des arrondis à 0,1 près, le total ne fait pas toujours 100.

Questions :

1. À l'aide du document, vous montrerez que les fils d'employés et d'ouvriers peu qualifiés peuvent connaître une mobilité sociale ascendante. (2 points)
2. À l'aide des données du document et de vos connaissances, expliquez les situations de reproduction sociale. (4 points)

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que, pour lutter contre le changement climatique, les limites de la taxation nécessitent l'utilisation d'autres instruments.

DOCUMENT 1

La nécessité de la lutte contre le réchauffement climatique apparaît consensuelle dans notre pays au regard des sondages selon lesquels 85 % des Français sont inquiets du réchauffement (IFOP¹, octobre 2018). L'urgence et la nécessité d'une approche globale encadrant toutes les émissions de CO₂ sont rappelées par le GIEC². En revanche, comme l'a démontré le mouvement de contestation des gilets jaunes qui a démarré avec le relèvement de la taxe carbone, les politiques environnementales restent largement débattues. La fiscalité environnementale est apparue comme une taxe supplémentaire davantage motivée par des considérations budgétaires que par la politique en faveur du climat. Elle est aussi apparue comme injuste, notamment vis-à-vis des ménages les moins aisés et de ceux qui ont peu de possibilités de substitution, par exemple, sur leurs moyens de transport. Mais sans taxe carbone, nous n'atteindrons pas nos objectifs de réduction d'émissions de CO₂ d'ici 2030. Le défi est donc d'en proposer des modifications profondes pour construire un dispositif efficace et juste.

Source : Dominique BUREAU, Fanny HENRIET et Katheline SCHUBERT, « Pour le climat : une taxe juste, pas juste une taxe », *Notes du Conseil d'analyse économique*, 2019.

1 : IFOP : Institut Français d'Opinion Publique, institut de sondage.

2 : GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat.

DOCUMENT 2

Les conditions d'acceptabilité de la fiscalité verte pour les Français

Questions posées : *Pour lutter contre le changement climatique, seriez-vous prêt, personnellement, à payer plus de taxes sur les carburants, le gaz naturel et le fioul domestique ? Et seriez-vous prêt à modifier votre position si ...*

Réponses en %

Refusent, quelles que soient les conditions

42

Acceptent, quelles que soient les conditions

18

Oui, si recettes dans le budget général¹

3

Oui, si recettes redistribuées aux catégories modestes et moyennes

12

Oui, si recettes utilisées pour la transition énergétique

12

Oui, si compensée par une baisse d'impôt

13

Source : CRÉDOC, « Fiscalité verte : quelles conditions d'acceptabilité pour les Français ? », 2024.

1 : Si recettes dans le budget général : cela signifie que les recettes issues de la taxation sont affectées au budget général de l'État, sans nécessairement être destinées à un usage spécifique.

DOCUMENT 3

L'Union européenne a pour objectif d'atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050 [...] L'un des principaux outils de cette politique consiste en la mise en place, dès 2005, d'un système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre [...]. Chaque année, les entreprises ont un plafond d'émissions de gaz à effet de serre. Un certain nombre de « droits à polluer » gratuits leur sont par ailleurs alloués. Si les entreprises dépassent le plafond prévu, elles doivent acheter des quotas supplémentaires, soit aux enchères sur des plateformes qui opèrent pour le compte des États, soit auprès d'autres sociétés [...]

Le prix des quotas est déterminé par la loi de l'offre et de la demande [...] L'Union baisse en effet à échéances régulières le nombre de quotas disponibles sur le marché pour diminuer l'offre, et par conséquent faire grimper le prix de la tonne de carbone [...] En 2023, le marché du carbone européen couvre environ 36 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE [...] Les recettes du marché du carbone ont progressé au fur et à mesure que le prix des quotas a augmenté. En 2021, la France a par exemple perçu environ 1,4 milliard d'euros via le marché carbone européen. Les États membres qui touchent ces revenus doivent utiliser l'intégralité des montants à des mesures liées au climat et à l'énergie. [...] Tous les ans, le plafond annuel de quotas est diminué afin d'atteindre les objectifs environnementaux européens [...]

La mise en place d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (ou « taxe carbone ») est l'autre grande nouveauté [...] À travers cet instrument, l'UE veut lutter contre les « fuites de carbone », c'est-à-dire la pollution exportée (avec les délocalisations) puis importée sur le territoire européen. Elle entend faire payer un surcoût pour les importations, vers l'Union, de biens dont la production émet des gaz à effet de serre. Or, cette future « taxe carbone » aux frontières du marché européen serait alors liée au prix du carbone fixé en son sein.

Source : Arthur OLIVIER, « Environnement : comment fonctionne le marché du carbone européen ? », www.touteleurope.eu, le 14 novembre 2024.